

# Musique

## Près de 150 structures labellisées et reconnues par le ministère de la Culture maillent les territoires

Présents sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin, 149 établissements labellisés et reconnus par le ministère de la Culture contribuent à la création et à la diffusion de la musique dans toute sa diversité : 96 scènes de musiques actuelles (SMAC), 15 orchestres permanents labellisés (dont un bi-site), 11 maisons d'opéras (6 opéras nationaux en région, 5 théâtres lyriques d'intérêt national [TLIN]), 8 centres nationaux de création musicale (CNCM) (carte 1) et 20 clubs culture – lieux d'expression artistique et de fête.

Les SMAC participent à la structuration musicale avec pour missions la création, la production et la diffusion d'œuvres de musiques actuelles, le soutien aux pratiques musicales pour les professionnels et les amateurs ainsi que le développement de programmes d'actions culturelles. En 2023, l'activité des SMAC est en hausse par rapport à 2022. Le nombre d'artistes solos, groupes et formations s'élevé à 11 632 (soit + 16 % par rapport à 2022) pour 6 772 dates (soit + 11 % par rapport à 2022). Le nombre de spectateurs supérieur à 2 millions en 2023 est également en hausse (34 % par rapport à 2022) (tableau 1). Cela est en partie dû aux labellisations SMAC de trois nouvelles structures sur cette période.

Les maisons d'opéras et les orchestres labellisés contribuent à la vitalité du secteur lyrique et symphonique, à la création et à la diffusion du patrimoine et du répertoire contemporain et à leur accessibilité au plus grand nombre grâce aux forces artistiques permanentes dont ils disposent (ballets, chœurs, orchestres). Concernant l'activité des opéras nationaux en région et des TLIN, avec 621 spectacles et 1 800 représentations en 2023, le nombre de spectacles diminue de 26 % par rapport à 2022 tandis que le nombre de représentations est stable. La fréquentation augmente de 4 % et atteint un nombre record de 917 097 spectateurs en 2023 (tableau 1). S'agissant des orchestres labellisés<sup>1</sup>, en 2023, le nombre total de musiciens permanents est de 748 et le nombre total de spectacles joués par les orchestres est de 638.

Les CNCM contribuent également à structurer l'activité musicale au niveau national avec pour principale mission de permettre la conception et la réalisation d'œuvres musicales et de contribuer au développement et au renouvellement des formes. Ils assurent également la réalisation des travaux de recherche et la sensibilisation des publics autour de la création musicale contemporaine. En 2023, les 8 CNCM accueillent 887 artistes sur 273 résidences et contribuent à la création de près de 170 spectacles (productions et coproductions).

En 2025, la création du programme « Club Culture – lieu d'expression artistique et de fête » a identifié 20 lieux répondant à l'appellation courante de « discothèque, piste de danse » qui, par leur activité de programmation et de diffusion de concerts, sont également un soutien à la création artistique, à la production et à la diffusion d'artistes.

---

1. Hors orchestres doublement labellisés « Opéra national en région ».

## Des établissements publics consacrés à la musique

Outre les labels, trois établissements publics contribuent à la vitalité de la création musicale : la Philharmonie de Paris, l'Opéra national de Paris et le Théâtre national de l'Opéra-Comique. En 2024, les trois établissements publics nationaux ont proposé un nombre de spectacles et un nombre de représentations quasi équivalents à ceux de l'année précédente (354 spectacles contre 367 en 2023 et 839 représentations contre 842 l'année précédente). Le nombre de spectateurs est lui aussi stable : 1,327 million contre 1,335 million en 2023 (tableau 2).

## Le Centre national de musique porte une dynamique de structuration durable de la filière

En 2024, le Centre national de la musique (CNM) a poursuivi ses missions de soutien à la filière musicale et des variétés, avec une intensification de ses interventions financières, de son accompagnement et de son rayonnement, tant en France qu'à l'international. L'établissement a attribué un total de 100,7 millions d'euros d'aides financières, permettant le soutien de 5 938 dossiers sur 7 544 reçus. Ces interventions ont été déployées *via* 34 programmes de soutien, articulés entre aides sélectives, aides territoriales et dispositifs de droit de tirage, au bénéfice de 2 316 structures. Parallèlement, le CNM a poursuivi le développement de sa mission de formation, avec 164 sessions dispensées (2 085 heures), ayant accueilli plus de 1 400 stagiaires, en progression significative par rapport à 2023. L'établissement accompagne également les professionnels par la réalisation de rendez-vous de conseil, coordonne travaux d'études et recherche, et poursuit le développement de son activité éditoriale, tout en consolidant son rayonnement international. L'année 2024 a également été marquée par la mise en œuvre de la nouvelle taxe sur les services de streaming musical, dont le produit, intégralement affecté au CNM, s'est élevé à 10,3 millions d'euros, renforçant la soutenabilité et la cohérence du modèle de financement de l'établissement. En outre, la taxe sur les spectacles liée à la billetterie a généré 55,7 millions d'euros de recettes en 2024, atteignant un niveau de perception sans précédent.

## Un soutien aux équipes artistiques stable en 2024

La création dans le domaine de la musique et sa diffusion reposent aussi sur les équipes artistiques. Le ministère de la Culture les soutient par différentes aides attribuées par les directions régionales des affaires culturelles après consultation d'une commission composée de professionnels du secteur. Les ensembles musicaux peuvent solliciter différentes aides auprès du ministère de la Culture. L'aide au projet est ponctuelle et attribuée pour soutenir une nouvelle création, pour en prolonger la présentation au public ou pour permettre la reprise d'un spectacle. Un conventionnement à deux, trois ou quatre ans permet d'accompagner le développement d'une équipe artistique et de ses projets dans le temps, selon son degré de maturité, la reconnaissance de son travail, ses formats de création et son rayonnement. Le dispositif d'aides déconcentrées aux équipes artistiques du spectacle vivant a été profondément renouvelé en 2021-2022 pour mieux accompagner le parcours des artistes et le renouvellement des équipes aidées. Ainsi, les aides allouées par le ministère de la Culture aux équipes musicales s'élevaient à 19,2 millions d'euros en 2024, un montant équivalent à celui de l'année précédente (- 1 %) ; 448 aides ont été attribuées (- 2 %), dont 183 aides aux projets (ce qui représente 41 % des bénéficiaires) et 265 conventionnements (graphique 1).

## Un soutien accru aux festivals de musique

Le soutien aux festivals de musique repose principalement sur le ministère de la Culture et le CNM. Entre 2023 et 2024, le nombre de festivals de musique aidés a augmenté de 2,3 % passant de 478 à 489 festivals, et les montants d'aides attribués ont également augmenté de 6,3 %, passant de 19 millions d'euros à 20,2 millions d'euros. En 2024, le ministère de la Culture

a notamment soutenu 320 festivals de musique pour un montant de 13,5 millions d'euros, contre 338 aides pour 13,2 millions d'euros en 2023, ce qui représente une diminution de 5,3 % du nombre d'aides mais une augmentation de 2,3 % des montants attribués. Par ailleurs, 36 % de ces festivals aidés en 2024 sont situés en milieu rural, contre 34 % en 2023. De son côté, le CNM a aussi renforcé son intervention : entre 2023 et 2024, le nombre de festivals soutenus a augmenté de 13,2 %, passant de 204 à 231 festivals, tandis que l'enveloppe dédiée a progressé de 14,8 %, passant de 5,8 millions d'euros à 6,7 millions d'euros<sup>2</sup>.

### **Les quinze écoles de musique de l'enseignement supérieur Culture (ESC) accueillent 3 240 étudiants.**

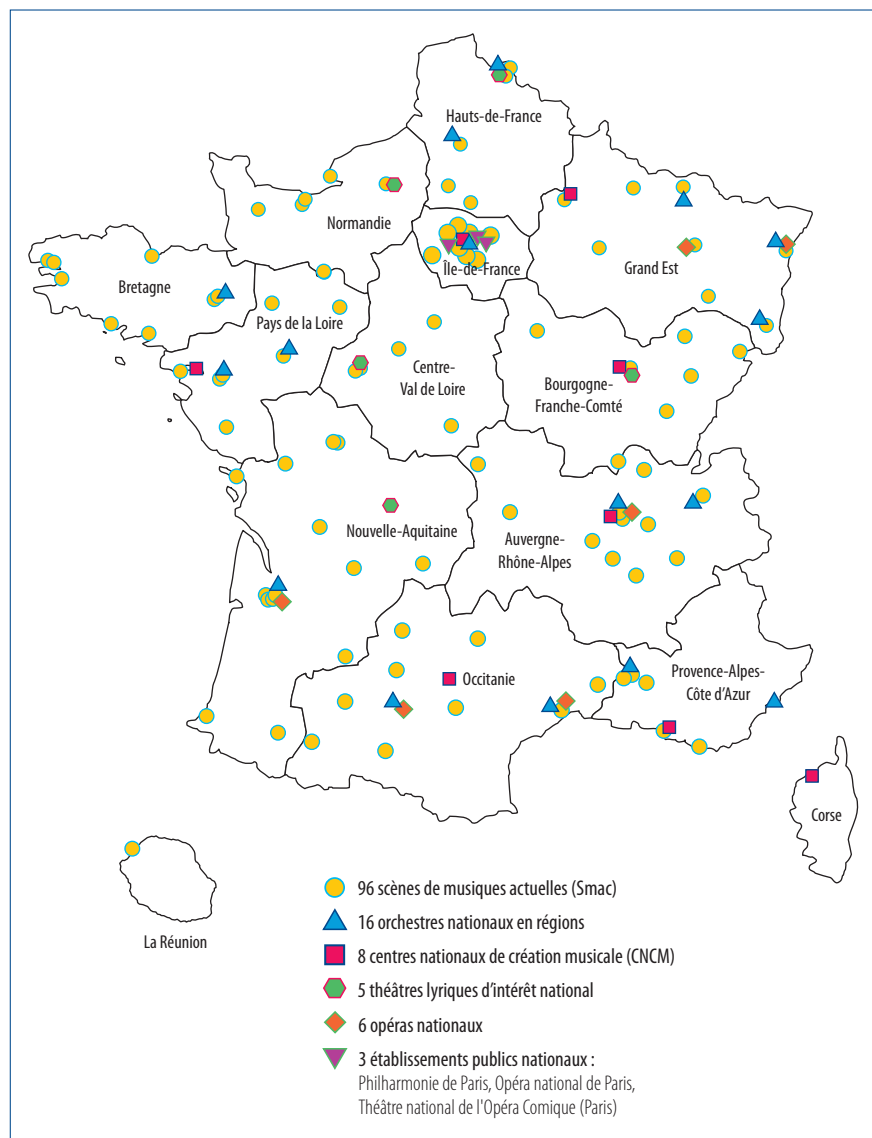
Au cours de l'année universitaire 2023-2024, plus de 3 200 personnes suivent un ou plusieurs cursus d'enseignement supérieur en musique dans l'une des 15 écoles de l'ESC. Parmi elles, 43 % (1 389) préparent le diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM), tandis que près de 14 % (445) visent l'obtention du diplôme d'État de professeur de musique (DEM). Les femmes représentent un peu moins de la moitié des inscrits dans ces deux formations : 45 % pour le DNSPM, 48 % pour le DEM.

Les deux conservatoires nationaux supérieurs de musique de Paris et de Lyon accueillent, en 2023-2024, 1 383 personnes inscrites dans une ou plusieurs formations préparant à la délivrance d'un diplôme national supérieur en musique. Parmi elles, on compte 42 % de femmes et 25 % d'étudiants de nationalité étrangère.

---

2. Il s'agit du nombre de festivals aidés par la commission Festivals du CNM et par le programme 131 « Création » du ministère de la Culture. Les festivals de musique peuvent être également aidés par d'autres programmes budgétaires.

**Carte 1 – Répartition des établissements de création et de diffusion publics ou labellisés par le ministère de la Culture au 1<sup>er</sup> novembre 2025**



Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2025

Tableau 1 – Activité des structures labellisées musique, 2019-2023

En unités et %

|  | 2019             | 2020           | 2021             | 2022             | 2023             | Variation<br>2022/2023<br>(%) |
|--|------------------|----------------|------------------|------------------|------------------|-------------------------------|
| <b>Nombre de spectacles</b>            | <b>11 000</b>    | <b>3 929</b>   | <b>5 773</b>     | <b>10 852</b>    | <b>12 253</b>    | <b>13</b>                     |
| Scènes de musiques actuelles (SMAC)*   | 10 541           | 3 695          | 5 314            | 10 008           | 11 632           | 16                            |
| Opéras                                 | 459              | 234            | 459              | 844              | 621              | -26                           |
| <b>Nombre total de représentations</b> | <b>8 185</b>     | <b>3 211</b>   | <b>4 630</b>     | <b>7 879</b>     | <b>8 572</b>     | <b>9</b>                      |
| Scènes de musiques actuelles (SMAC)    | 5 986            | 2 112          | 3 645            | 6 097            | 6 772            | 11                            |
| <i>Dont hors les murs</i>              | 1 043            | 431            | 908              | 960              | 1 183            | 23                            |
| Opéras                                 | 1 156            | 668            | 985              | 1 782            | 1 800            | 1                             |
| <b>Nombre de spectateurs</b>           | <b>2 246 136</b> | <b>732 821</b> | <b>1 145 721</b> | <b>2 419 070</b> | <b>2 971 410</b> | <b>23</b>                     |
| Scènes de musiques actuelles (SMAC)    | 1 609 766        | 488 487        | 674 046          | 1 535 206        | 2 054 313        | 34                            |
| Opéras                                 | 636 370          | 244 334        | 471 675          | 883 864          | 917 097          | 4                             |

Données récoltées auprès des SMAC (88 en 2019, 90 en 2020, 88 en 2021, 92 en 2022, 95 en 2023), 6 opéras en région et 4 théâtres lyriques d'intérêt national.  
\* Pour les SMAC, le nombre de spectacles totalise le nombre de groupes, formations et artistes solos diffusés sur le total des dates programmées dans l'année, dans et hors les murs. Le nombre de représentations correspond au nombre total de dates diffusées dans et hors les murs. Une même représentation peut contenir plusieurs concerts d'artistes différents.

Source : Réunion des opéras de France, Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2025

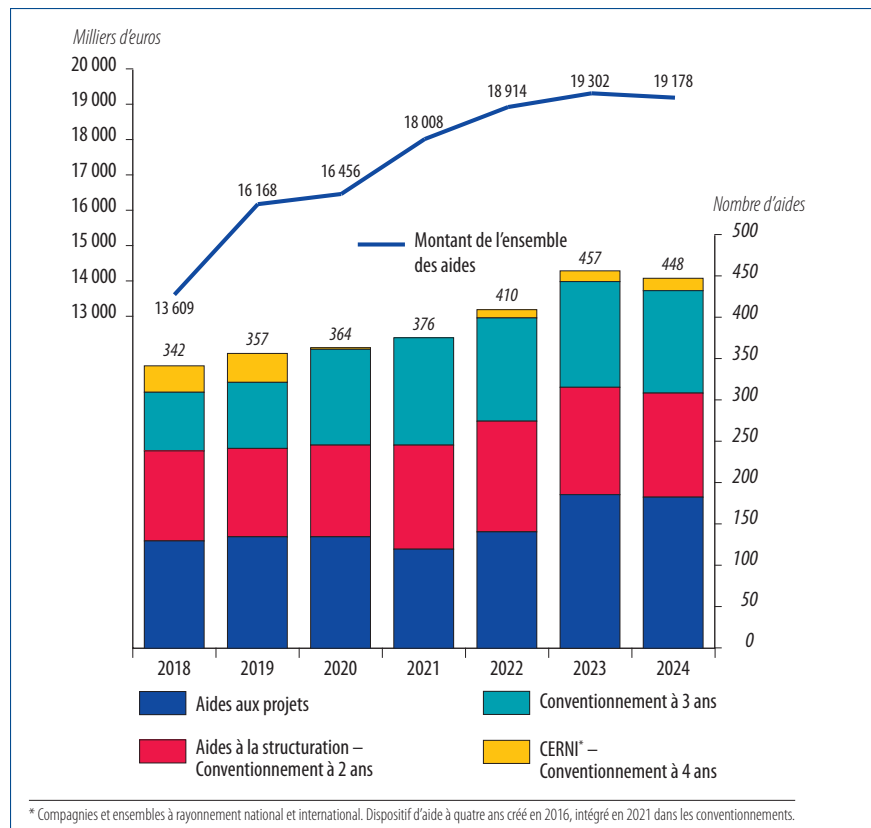
Tableau 2 – Activité des établissements publics nationaux dans le champ musical, 2022-2024

En unités et %

|  | 2022             | 2023             | 2024             | Variation entre<br>2023-2024<br>(%) |
|--|------------------|------------------|------------------|-------------------------------------|
| <b>Nombre de spectacles</b>                | <b>363</b>       | <b>367</b>       | <b>354</b>       | <b>-4</b>                           |
| Opéra national de Paris                    | 33               | 32               | 32               | 0                                   |
| Opéra-Comique                              | 25               | 32               | 43               | 34                                  |
| Cité de la musique – Philharmonie de Paris | 305              | 303              | 279              | -8                                  |
| <b>Nombre de représentations</b>           | <b>853</b>       | <b>842</b>       | <b>839</b>       | <b>0</b>                            |
| Opéra national de Paris                    | 369              | 336              | 377              | 12                                  |
| Opéra-Comique                              | 91               | 97               | 95               | -2                                  |
| Cité de la musique – Philharmonie de Paris | 393              | 409              | 367              | -10                                 |
| <b>Nombre de spectateurs</b>               | <b>1 278 805</b> | <b>1 334 659</b> | <b>1 327 204</b> | <b>-1</b>                           |
| Opéra national de Paris                    | 780 841          | 797 424          | 815 694          | 2                                   |
| Opéra-Comique                              | 52 339           | 58 185           | 48 286           | -17                                 |
| Cité de la musique – Philharmonie de Paris | 445 625          | 479 050          | 463 224          | -3                                  |

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2025

Graphique 1 – Aides aux ensembles musicaux, 2018-2024



Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2025